

Compagnie Internationale de Leasing Augmentation de son capital social

La Compagnie Internationale de Leasing – CIL – rappelle ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de 5 000 000 dinars et ce par incorporation de réserves, le capital social sera ainsi porté de 15 000 000 dinars à 20 000 000 dinars.

Modalités de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles gratuites de nominal cinq (5) dinars chacune, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour trois (3) actions anciennes**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à partir du **11 juin 2010**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la partie d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2010**.

Admission en Bourse

A partir du **11 juin 2010**, le capital social admis sera porté à **20 000 000 dinars** divisé en **4 000 000 actions** de nominal 5 dinars chacune.

Cotation en Bourse

- Les actions anciennes CIL seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **11 juin 2010**.
- Les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse à partir du **11 juin 2010**, et seront assimilées aux actions anciennes dès leur création.
- Les droits d'attribution (Mnémonique : CIL10) seront négociables en bourse à partir du **11 juin 2010**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **11 juin 2010**.